

**TARIFS DROITS DE VOIRIE**

2019

Forfait ouverture et suivi de dossier : 33€/an

**Attention : toute période commencée est due en totalité**

	TARIF UNITAIRE en Euros 2019
<b>A. OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL :</b>	
1. Dépôt de matériaux divers par m <sup>2</sup> /semaine	4,59
2. mise en place d' échafaudages par ml/semaine	4,59
par ml/mois	12,26
3. Dépôt d'une benne, conteneurs par unité/jour	9,18
par unité/semaine	53,53
4. Bulle de vente (par m <sup>2</sup> /mois)	26,25
5. Engins de levage, Grue mobile par unité/jour	630,00
6. Baraques, roulottes, wc chimiques (par unité/semaine)	23,05
7. Occupation temporaire du domaine public clôturée par une palissade de chantier (sans publicité),place de stationnement, blocs béton...	22,37*
	(voir ci-dessous)
8. Cirques, forains et manèges <100m <sup>2</sup> emplacement/jour	52,50
<100m <sup>2</sup> emplacement/mois	1260,00
>100m <sup>2</sup> emplacement/jour	210,00
>100m <sup>2</sup> emplacement/mois	3675,00
<b>B. OCCUPATION DU SUR SOL :</b>	
1. Marquises, auvents, stores et paravents (unité par an)	22,00
2. Enseignes et pré-enseignes (parallèles et perpendiculaires à la chaussée) s < ou = 7 m <sup>2</sup> par m <sup>2</sup> / an	20,80
<b>C. DROITS DE STATIONNEMENT</b>	
1. Panneaux mobiles, mobiliers de fléchage, chevalets publicitaires (autres)	17,54
2. Distributions diverses: rotissoires, appareils distribution (friandises, journaux, ...) par unité/an	29,23
3. Terrasses non closes par m <sup>2</sup> /an	21,00
4. Etalages par m <sup>2</sup> /an	43,80
5. Stationnement des véhicules marchands liés à un commerce fixe par véhicule/an véhicule léger	730,13
véhicule deux roues	29,17
6. Stationnement marchand ambulancier/Food truck <i>Forfait journalier</i>	10,50
Si demande raccordement électrique selon disponibilité (en supplément par jour)	5,25
<b>D. REDEVANCES DIVERSES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
1. Terrasses fermées ou délimitées par des balustres et terrasses occupées par un commerce annexe par m <sup>2</sup> /an	45,87
Si demande de raccordement électrique selon disponibilité (en supplément par an)	630,00
2. Tournage de films unité/jour	525,00
3. Emplacement pour véhicules de transports de fonds (TDF) emplacement sur zone de stationnement payant/an	840,00
emplacement sur zone de stationnement non payant/an	gratuité
* <b>Les droits sont fonction des m<sup>2</sup> au sol du domaine public occupé :</b>	
jusqu'à 30 m <sup>2</sup> : tarif annuel en cours par m <sup>2</sup> et par mois	} tranches cumulatives
par m <sup>2</sup> entre 31 m <sup>2</sup> et 100 m <sup>2</sup> / application d'un coefficient de 0,5	
par m <sup>2</sup> au-delà de 101 m <sup>2</sup> / application d'un coefficient de 0,25	
* <b>ET de la durée d'occupation :</b>	
de 0 à 3 mois : coefficient 1	} idem
par mois entre le 4ème et le 12ème mois : coefficient 0,8	